

TROPHEE des « copains »

Le règlement

Le Trophée des « copains » est une création et une organisation amicale de VILLENEUVE PETANQUE ouverte à 32 équipes de 7 joueurs ou joueuses licenciés FFPJP de la catégorie « Vétéran »

Chaque équipe engagée suivant les conditions fixées par l'organisateur, désignera un capitaine qui sera le responsable de l'équipe pendant toute la durée de la compétition. Il aura la charge de la fiche récapitulative des résultats et sera le seul interlocuteur avec la table de marque.

Tirage au sort des rencontres : lors du dépôt des licences, chaque équipe tirera un N° de 1 à 32 qui déterminera sa position sur la grille de la compétition. Si 2 équipes homogènes d'un même club sont engagées, elles ne pourront pas se rencontrer au 1^{er} tour.

La compétition se déroule en 5 rencontres, les gagnants étant systématiquement opposés, ce qui donnera obligatoirement un unique vainqueur

Une rencontre est constituée de 3 parties simultanées :

- une partie en triplète qui attribue 2 points*
- deux parties en doublettes qui attribuent 1 point chacune*

En cas d'égalité, 2 points partout, une épreuve de tir est organisée pour déterminer le vainqueur

L'épreuve de tir se déroule de la manière suivante :

- chaque équipe choisit 5 joueurs sur les 7 qui la composent*
- chaque joueur de chaque équipe tire simultanément 1 seule boule*
- les cibles sont 4 boules situées à 6m, 7m, 8m, 9m et Un But situé à 7m*

Chaque boule « touchée » rapportera 0-1-3-5 points, le but « touché » rapportera 0-3-5 points

C'est l'équipe qui aura le plus de points qui sera déclarée gagnante de la rencontre

Si à l'issue de l'épreuve de tir, une nouvelle égalité était constatée, c'est l'équipe qui aura « touché » le but qui sera déclarée gagnante.

Si une nouvelle égalité était constatée, les 6^{ème} et 7^{ème} joueurs débiteront une nouvelle série de tir et la règle de la « mort subite » entrera en vigueur pour déterminer le vainqueur de la rencontre.

Toutes les parties se déroulent en application intégrale du règlement de la FFPJP.

Afin de donner une image sportive des «copains », le port d'un haut identique est donc demandé

Un arbitre officiel sera invité par l'organisateur ; en cas d'absence, c'est l'organisateur qui désignera une personne qui fera office d'arbitre

La participation au Trophée des «copains » de VILLENEUVE PETANQUE implique l'acceptation intégrale du présent règlement que seuls les organisateurs pourront modifier ou aménager pour faire évoluer cette compétition amicale où la convivialité sera de rigueur

Copie du présent règlement adressé au Comité de l'Allier de Pétanque et JP pour information

Fait à Villeneuve sur Allier, le 1^{er} Décembre 2012